A-26/H-27- TP 6123
Ministère pastoral supervisé II

2e cycle Automne 2026 – Hiver 2027

Le cours MPS II se déroule sur deux trimestres : automne 2026 et hiver 2027

Rappel du Calendrier académique pour ce cours

7 septembre 2026	Dernier jour d'inscription **sans pénalité de retard**
Mardi 8 septembre 2026	Début du trimestre d'été
Jusqu'au 21 septembre 2026	Inscription possible au cours mais **avec pénalité de retard** (+25$/cours) Transfert de cours possible
Jusqu'au 28 septembre 2026	Possibilité d'**annulation avec remboursement** des frais de scolarité* *Le remboursement ne concerne pas les frais administratifs
Jusqu'au 1er novembre 2026	Possibilité d'**abandon sans échec** « AB » **sans remboursement**.
À partir du 2 nov. 2026	À partir de cette date, tout abandon est noté **avec échec** « EAB »

Annulation et abandon doivent se faire par écrit à l'adresse : admin@fteacadia.com et auprès du professeur

- **Jour fériés: Lundi 12 octobre** (Action de grâces)
- **Changement pour l'heure d'hiver au Québec :** Dans la nuit du **31 oct. au 1er nov**. 2026

Description

Professeurs
Dominique Angers (responsable du programme MPS)
Alaina DiStaulo (adjointe du responsable)

Courriels
dominiqueangers@fteacadia.com
Alaina : cycle2@fteacadia.com

Adresse
Faculté de Théologie Évangélique (FTE)
100 – 945 av. Beaumont
Montréal, QC, H3N 1W3

Téléphone
(514) 526-2003

Courriel Administration
admin@fteacadia.com

Site Web
www.fteacadia.com

Le programme MPS de la FTE permet aux étudiants en théologie d'acquérir une expérience pratique en milieu ecclésial ou dans un autre contexte de ministère. Il combine stage(s), formations en classe et rencontres de mentorat. L'objectif de ce programme est de développer le caractère, les compétences et une juste compréhension du ministère pastoral (ou autre) pour le XXIe siècle.

Ce programme se déroule sur une période de deux années. Il est obligatoire pour les étudiants qui suivent un des programmes de Maîtrise en Divinité et optionnel pour les étudiants inscrits en Baccalauréat. Le stage se décompose en deux tranches de 200 heures chacune effectuées en Église ou dans une œuvre, de septembre/octobre à mars/avril, deux années de suite.

En plus du stage, une rencontre par mois, le samedi de octobre à mars, a lieu dans les locaux de la FTE. Lors de ces journées, des thématiques particulières seront traitées dans le cadre d'un cours magistral (avec interactions). S'ensuivront des échanges ou ateliers animés par le responsable du programme MPS dans le cadre d'un mentorat collectif.

Ce cours traite des divers aspects du ministère pastoral et d'autres ministères vocationnels. Il s'articule autour des responsabilités et des rôles principaux du pasteur ou d'une personne impliquée dans un ministère en Église ou dans une œuvre paraecclésiastique. Il aborde aussi maintes thématiques associées au

pastorat telles que la laïcité, les relations aux médias, aux autorités, etc. Sur les différents sujets, des fondements bibliques seront brièvement posés, puis l'essentiel des interventions se concentrera sur la dimension pratique. Les intervenants invités en fonction de leur spécialité feront part de leur savoir-faire et de leurs expériences, en plus d'encourager les échanges avec les étudiants.

Ce cours forme une paire avec le cours « Éducation pastorale et formation spirituelle » (TP 2133) qui traite du pasteur ou du responsable chrétien en tant que personne : sa vocation, sa préparation pour le ministère, ses habitudes de vie y compris sur le plan spirituel, ses priorités, son couple et sa famille, ses luttes, ses joies et ainsi de suite. Ces thèmes, bien que présents en toile de fond dans les rencontres MPS du samedi, n'y seront pas abordés directement. On se concentrera plutôt sur le ministère pastoral en soi.

Objectifs

Le programme de Ministère Pastoral Supervisé (MPS) est conçu pour favoriser le développement de l'identité pastorale ou ministérielle, des compétences et du caractère de l'étudiant. Ce processus dynamique se fonde sur l'expérience qu'acquiert l'étudiant au fil du stage, qui lui permet d'intégrer la théologie transmise en classe. Par la suite, l'identité et les compétences ministérielles continuent de se développer dans divers contextes ministériels, en appliquant les principes suivants :

1. Une spiritualité approfondie : La croissance spirituelle personnelle et le discipulat résultent d'un processus transformateur qui renforce le changement personnel.
2. Une théologie approfondie : La compétence en théologie est améliorée par la pratique constante de la réflexion et de l'analyse biblique et théologique. Grâce à un processus de dialogue et de remise en question, les étudiants deviennent des théologiens praticiens appliquant leur savoir-faire dans l'exercice concret du ministère.
3. Une diversité élargie : L'enrichissement intellectuel est favorisé par l'exposition à divers lieux et contextes d'apprentissage (Église, hôpital, prison, domicile, université, etc.).
4. Des compétences renforcées : L'apprentissage des compétences, des capacités et des attitudes pastorales est facilité par l'accompagnement du superviseur de stage et de l'équipe d'accompagnateurs.

À l'issue du cours MPS II, l'étudiant devra avoir acquis les connaissances suivantes :

1. Comprendre les enjeux pratiques associés à l'administration du baptême et de la cène dans le contexte de l'Église locale et commencer à se positionner dans certains débats existants.
2. Se familiariser avec les grandes questions liées à l'immigration et aux relations intergénérationnelles au sein de l'Église locale.
3. Identifier les besoins et défis particuliers des couples, des familles et des personnes vivant seules qui font partie de l'Église.
4. Dans le cadre d'une recherche d'unité dans l'Église locale, apprendre à distinguer les formes de diversité encouragées par l'Écriture de celles qui ne le sont pas – faisant contraste au discours peu nuancé de la société sur la diversité. Commencer à se forger un positionnement propre sur ces différents enjeux liés à la diversité.
5. Connaître et comprendre les possibilités, les opportunités et les responsabilités de l'Église vis-à-vis des médias et des politiques.
6. Découvrir une approche pastorale et des outils pratiques dans le contexte des funérailles et de l'accompagnement de personnes en deuil.

Matériel obligatoire

→ Disponible sur DTL 2 (bibliothèque numérique)
ou sur la Google Classroom quand c'est indiqué (*)

Colin Marshall & Tony Payne, *L'essentiel dans l'Église. Apprendre de la vigne et de son treillis,* Lyon, Clé/IBG, 2014.

*Les autres ressources seront mises à disposition des étudiants via les plateformes habituelles de cours (Google Classroom et DTL).

Horaires (sujet à ajustements)

Le cours est donné en présentiel dans les locaux de la FTE, le samedi une fois par mois de octobre 2026 à mars 2027, de 9h à 15h. La pause du midi fait partie de la formation : le responsable du programme y anime des échanges ; les étudiants sont donc invités à apporter leur pique-nique. Les rencontres se découpent ainsi : a) cours sur un thème de 9h à midi ; b) repas et échange de mentorat de midi à 12h50 ; c) suite de la partie mentorat de 13h à 15h.

N°	Date	Sujet	Enseignant	Lectures à faire avant chaque rencontre	Travaux à rendre *(partie cours seulement)*
1	3 oct	Baptême et cène	Philippe Bonicel	-	*Pour 17 oct : Retour écrit sur le cours 1*
SEMAINE DE LECTURE : pas de cours du 19 octobre au 25 octobre 2026					
2	7 nov	Immigration et relations intergénérationnelles au sein de l'Église locale	Franky Narcisse	- L'essentiel dans l'Église ch. 1-3 - Possibilité à confirmer : courte lecture en lien avec le thème (voir Google Classroom)	*Pour 21 nov : Retour écrit sur le cours 2*
3	5 déc	Pastorale du couple, des familles et des personnes vivant seules	Jean Zoellner	- L'essentiel dans l'Église ch. 4-5 - Possibilité à confirmer : courte lecture en lien avec le thème (voir Google Classroom)	*Pour 19 déc : Retour écrit sur le cours 3*
4	16 jan	Relation de l'Église aux médias et aux politiques	Corentin Messina	- *L'essentiel dans l'Église ch. 6-7* - *Possibilité à confirmer : courte lecture en lien avec le thème (voir Google Classroom)*	*Pour 30 jan : Retour écrit sur le cours 4*
5	13 fév	Unité et diversité dans l'Église locale	Dominique Angers	- *L'essentiel dans l'Église ch. 8-10* - *Possibilité à confirmer : courte lecture en lien avec le thème (voir Google Classroom)*	*Pour 27 fév : Retour écrit sur le cours 5*

N°	Date	Sujet	Enseignant	Lectures à faire avant chaque rencontre	Travaux à rendre *(partie cours seulement)*
6	13 mars	Funérailles et pastorale du deuil	Jean Zoellner	- *L'essentiel dans l'Église ch. 11-12 + Appendice* - *Possibilité à confirmer : courte lecture en lien avec le thème (voir Google Classroom)*	- Pour 27 mars : Retour écrit sur le cours 6 - *Pour 10 avril : Rapport de lecture sur* L'essentiel dans l'Église

Pondération

L'ensemble de MPS II (stage et cours) mène à l'obtention de 3 crédits sur une année universitaire. La moitié de ces crédits (1,5) correspond au stage ; l'autre moitié correspond au cours dispensé à la FTE.

Exigences pour la partie stage	
1. Présence et participation lors du mentorat de groupe (le samedi de midi à 15h)	5%
2. Documents à lire et remplir en amont du stage	5%
3. Six rapports de stage mensuels et un septième rapport personnel final (ceci valide également les 200h de stage)	25%
4. Formulaires d'évaluation remplis (par le stagiaire, le superviseur et les accompagnateurs) et discutés avec le stagiaire	10%
5. Évaluation finale complétée par le superviseur et discutée avec le stagiaire	5%
Total	**50%**

Exigences pour la partie cours	
1. Présence lors des cours (le samedi de 9h à midi)	-
2. Six retours écrits sur les cours	35%
3. Rapport de lecture sur le livre L'essentiel dans l'Église	15%
Total	**50%**

Évaluations, exigences et explications

PARTIE STAGE

1. **Présence et participation lors du mentorat de groupe (le samedi de midi à 15h)**

   La présence aux rencontres de mentorat sur place dans les locaux de la FTE est obligatoire, de même que l'implication dans les échanges du groupe. **À moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale et exceptionnelle, il n'est pas possible de participer en distanciel.**

   Attention : après deux absences (motivées ou non), il n'est plus possible de valider ce cours.

2. Documents à lire et remplir en amont du stage – NIA

Il s'agit :

- D'avoir lu le manuel de stage et rempli une attestation à cet effet
- D'avoir rempli et fait valider le formulaire « Projet de stage MPS »
- D'avoir rempli et fait signer par toutes les parties l'Entente de service et de formation.

3. Six rapports de stage mensuels et un septième rapport personnel final (ceci valide également les 200h de stage) – NIA
    - Un modèle sera fourni sur la Google Classroom. Ces rapports constituent un journal de bord.
    - Dates de remise des rapports mensuels : 2 novembre (pour octobre), 1er décembre (pour novembre), 5 janvier (pour décembre), 1er février (pour janvier), 1er mars (pour février), 1er avril (pour mars)
    - Date de remise du rapport personnel final : 9 avril
4. Formulaires d'évaluation remplis (par le stagiaire, le superviseur et les accompagnateurs) et discutés avec le stagiaire – NIA

    Les formulaires suivants, disponibles sur la Google Classroom, devront être rendus aux dates suivantes :

    - Évaluation des compétences et du caractère
        - Par l'étudiant (autoévaluation) : 7 décembre et 15 avril
        - Par le superviseur de stage : 7 décembre et 15 avril
        - Par les trois membre de l'équipe d'accompagnateurs : 15 avril
    - Évaluation d'une prédication ou d'une autre tâche significative du stage (préapprouvée), à des dates variables selon les activités de chaque stagiaire
        - 2 formulaires (2 prédications) par le superviseur de stage
        - 2 formulaires (2 prédications) par chacun des 3 membres de l'équipe d'accompagnateurs

    Tous les formulaires remplis par une personne autre que le stagiaire doivent être discutés et commentés en présence du stagiaire. Les membres de l'équipe d'accompagnateurs rencontrent le stagiaire ensemble. Un formulaire ne peut pas être rendu tant que la rencontre d'échange n'a pas eu lieu.

5. Évaluation finale complétée par le superviseur et discutée avec le stagiaire – NIA

    Le document à remplir à cet effet (avec grille d'évaluation) sera posté sur la Google Classroom.

PARTIE COURS (pour les dates de remise, voir l'horaire plus haut)

1. Présence lors des cours (le samedi de 9h à midi)

    Bien qu'il soit possible, pour les étudiants qui suivent le cours « Ministère pastoral sans stage II », de suivre le cours en distanciel ou en différé, il est attendu que les stagaires soient sur place pour l'ensemble des rencontres du samedi (cours de 9h à midi ; mentorat de groupe de midi à 15h).

    Attention : après deux absences (motivées ou non), il n'est plus possible de valider ce cours.

2. Six retours écrits sur les cours – AIA

    À la suite de chacune des six rencontres de cours, un court travail devra être rédigé. Les précisions pour chaque retour écrit apparaîtront sur la Google Classroom. Ces retours pourront inclure :

    - Un résumé de certaines parties du cours

- Une réflexion sur des questions pratiques liées au sujet du cours
- Une attestation de lecture – voire une interaction avec cette lecture – si une lecture particulière était exigée avant ou après la rencontre.

3. Rapport de lecture sur le livre L'essentiel dans l'Église – AIA

Il s'agit d'un travail de 2200 à 2300 mots (+/- 7 pages) :

- Indiquez le nombre de pages lues sur un total de 190.
- Proposez un résumé, chapitre par chapitre, qui démontre que vous avez bien compris et analysé le contenu du livre (environ 4 pages).
- Développez une analyse critique de l'approche proposée (environ 2 page).
- Expliquez comment vous chercherez à appliquer certains principes du livre dans votre futur ministère (environ 1 page).

N.B. La note finale du cours MPS II sera remise à l'issue du trimestre d'hiver selon la date indiquée dans le calendrier académique.

Guide de notation

Pourcentage	Note	Valeur numérique	Définition
94-100%	A+	4,33	Excellent
87-93%	A	4,00	
80-86%	A-	3,67	
77-79%	B+	3,33	Bon
73-76%	B	3,00	
70-72%	B-	2,67	

Pourcentage	Note	Valeur numérique	Définition
67-69%	C+	2,33	Moyen
63-66%	C	2,00	
60-62%	C-	1,67	
57-59%	D+	1,33	Passable
53-56%	D	1,00	
50-52%	D-	0,67	
0-49%	E	0,00	Échec

Le seuil de réussite d'un cours est le suivant :

En 2e cycle : M.Div., Étudiant libre 2e cycle : **50%** __Sauf ID 5000 : **70%** __ M.A., M.Th. : **70%**

Politique en matière d'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) : voir le Guide des Études

Les étudiants et étudiantes sont responsables de comprendre les risques et limites de l'IA générative, y compris les inexactitudes potentielles, les biais et les enjeux éthiques. Ils doivent être vigilants quant aux questions de propriété intellectuelle, car le contenu généré par l'IA peut enfreindre des droits d'auteur ou inclure du matériel plagié.

Interdiction de l'utilisation non autorisée :

- En premier lieu, la politique en vigueur stipule que l'usage non autorisé ou non transparent de l'IA générative est interdit et peut être considéré comme une infraction disciplinaire.
- Dans certaines circonstances, le professeur peut permettre des usages précis d'outils intégrant l'IA générative. Il est du devoir de l'étudiant de se conformer à ces consignes en toute transparence.

Transparence en matière d'utilisation de l'IA générative :

- Si l'étudiant a recours à l'IA générative à des fins de correction et/ou de reformulation du français écrit, l'utilisation et l'outil employé (Antidote, CoPilot, Grammarly, etc.) doivent être indiqués dans le travail.
- Si l'étudiant a recours à l'IA générative pour générer des contenus (ChatGPT, Grok, CoPilot, Gemini, etc.), celui-ci doit l'indiquer dans une note de bas de page à l'endroit approprié. La note inclura une description claire du type d'emploi qui est fait et citera les outils d'IA utilisés dans l'élaboration du travail, que ce soit dans la préparation ou la rédaction. Ce type d'utilisation est permise seulement avec l'autorisation du professeur.

Citation en matière d'utilisation de l'IA : Les termes suivants doivent être employés en note en bas de page dans chaque travail remis afin de servir d'attestation d'usage responsable (ou de non-usage selon le cas) tout en précisant le type de recours à l'IA.

- NIA : Non recours à l'intelligence artificielle. Cette mention (une citation pour le travail entier) signifie que l'étudiant n'a eu aucun recours à la technologie de l'IA que ce soit pour vérifier l'orthographe, l'exactitude des faits ou pour générer du contenu. Par cette mention, l'étudiant certifie que le fond et la forme lui appartiennent entièrement.
- GIA : Généré par l'intelligence artificielle. Cette mention signifie que l'étudiant a eu recours au moins une fois à la technologie de l'IA pour générer du contenu original. Un exemple serait de poser une question de dissertation directement à ChatGPT et d'intégrer la réponse mot pour mot ou légèrement modifiée à son propre travail. En réalité, cette catégorie recoupe tout usage qui relève de la génération, même d'un plan ou d'illustrations par l'IA, dont on se servira dans un travail. La mention GIA devra alors apparaître, dans une note en bas de page, à la fin de chaque phrase ou section qui a été générée avec le support de l'IA. L'outil employé doit être indiqué à la fin de la note en bas de page.
- AIA : Aidé de l'intelligence artificielle. Cette mention signifie que l'étudiant a eu recours à la technologie de l'IA pour vérifier la grammaire, les faits (universellement reconnus) et/ou peaufiner la présentation de son travail. Par exemple, un outil tel que Grammarly ou Antidote aurait pu être utilisé pour des reformulations dont l'ampleur peut varier d'une section à une autre. Dans ce cas, l'étudiant doit ajouter une citation pour le travail entier en en spécifiant l'utilisation. L'outil employé doit être indiqué parmi les références en bibliographie.

Réglementation sur les évaluations et sur le plagiat : voir le Guide des Études

Les devoirs et travaux doivent être rendus dans les délais. Des sanctions seront prises en conformité avec le Guide des Études disponible sur le site de la FTE.

Le plagiat est à éviter absolument sous peine de sanctions importantes. Pour ce sujet aussi, vous êtes tenu de prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans le Guide des Études.

En tant qu'étudiant, vous avez la responsabilité de vous informer sur les règles applicables dans le cadre des études à la FTE afin de les respecter et d'agir en conséquence. Ignorer une règle ne vous dédouane pas de votre responsabilité en cas de non-respect de cette dernière.

Orientation bibliographique

Dominique Angers a publié une liste d'ouvrages *et d'articles* traitant des questions du ministère pastoral *:*

https://toutpoursagloire.com/article/repertoire-ressources-ministere-pastoral